

DEPARTEMENT DE L' AISNE
ARRONDISSEMENT DE VERVINS
COMMUNE DE LA FLAMENGRIE 02260

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
11 AVRIL 2022 à 18 H 30**

Etaient présents : Stéphane CUISSET, Jean FOURDRIGNIER, Jean-Charles COUPEZ, Marie DETERME, Alain THIEFAINE, Monique LEQUY, Delphine SAVAREUX, Sandrine HEUCLIN, Jean-Patrice LEJEUNE, Pierre ALLONSIUS, Odile CAPLAIN, Agnès ROUSSEAUX.

Absents excusés : Isabelle LEJEUNE, Jean-Noël BERTRAND

- Isabelle LEJEUNE a donné pouvoir à Marie DETERME
- Jean-Noël BERTRAND a donné pouvoir à Jean FOURDRIGNIER

Le quorum étant atteint, la réunion commence à 18 h 30.

Le maire remercie tous les conseillers pour leur participation aux élections présidentielles.

Une secrétaire de séance est nommée : Marie Determe

Le maire distribue à tous les conseillers, un document regroupant tous les sujets qui seront abordés ce soir en réunion.

Délibération concernant l'adoption des P.V. des 24 janvier et 28 mars 2022

Tous les conseillers ont reçu les P.V.. Il n'y a pas de question. Ils sont tous deux adoptés à l'unanimité des membres présents.

Délibération sur l'adoption du Compte de Gestion de Monsieur le Receveur de la Commune.

Le compte de gestion a été vérifié et il est en parfaite concordance avec le compte administratif 2021 de la commune.

Il n'y a aucune question. Le compte de gestion 2021 de Monsieur le Receveur de la commune est adopté à l'unanimité des membres présents.

Délibération sur le compte administratif 2021 de la commune.

Il est présenté par le maire.

Conformément à l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales, une note de synthèse a été établie pour la présentation du compte administratif

Le compte administratif 2021 est en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Receveur de la commune.

Nous avons donc réalisé un excédent de fonctionnement de : 104 440.52 €

Nous avons réalisé un excédent d'investissement de : 2 498.31€.

Il est à noter que les travaux qui avaient été programmés en 2021 ne seront effectués qu'en 2022. En effet, les subventions demandées n'ont été accordées que fin 2021 ou début 2022.

Informations générales :

La commune emploie 8 agents :

- Service administratif : 1 rédacteur et ½ agent territorial d'animation
- Service technique : 1 adjoint technique territorial de 1^{ère} classe
1 adjoint technique territorial
- Ecole, garderie, cantine : 1 ATSEM (28 heures)
1 adjoint technique territorial de 2^e classe (TC)
2 adjoints techniques territoriaux de 2^e classe (TNC)
½ agent territorial d'animation

Avant le vote du budget primitif 2022, sera soumise à l'assemblée délibérante, l'affectation des résultats de l'année 2021.

Il n'y a pas de question sur le compte administratif. Le maire sort pour le vote et c'est Monsieur Thiéfaine Alain qui fait voter le C.A..

Le compte administratif 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents, soit 12 voix.

Délibération sur les taux d'imposition :

L'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locale pour 2022 a été calculé par deux personnes (la secrétaire de mairie et l'adjointe au maire chargée des finances) afin qu'il n'y ait pas d'erreur. Il a été également vérifié par les services du trésor public. Pour cette année, il n'y a pas d'augmentation des taux d'imposition :

- Taxe foncière (bâti) 42.73 %
- Taxe foncière (non bâti) 24.74 %

Pierre : nous ne percevons plus la taxe d'habitation

Jean-Charles : à quoi correspond la contribution coefficient correcteur

Jean : c'est parce que la commune est surcompensée ; la taxe d'habitation de la commune n'était pas assez élevée, donc la compensation du paiement de la taxe foncière par le département est baissée.

(c'est la différence entre ce que nous percevons à la place du département pour la taxe foncière et ce que nous encaissons comme taxe d'habitation)

Il n'y a plus de question : les taux d'imposition sont mis aux votes et sont adoptés à l'unanimité.

Le maire fera un petit mot dans le magazine pour informer les habitants, mais également pour les prévenir que dans l'avenir il y aura sans doute des augmentations.

Après adoption du compte administratif 2021, il s'avère que la commune a réalisé :

- Un excédent en section d'investissement de 2 498.31 €
- Un excédent en section de fonctionnement de 104 440.52 €

Compte-tenu des résultats des années précédentes :

- Un déficit en section d'investissement de 39 511.79 €
- Un excédent en section de fonctionnement de 404 476.56 €

il en ressort que les besoins à affecter pour 2022 sont de :

- 109 476.23 en investissement
- 399 440.85 en fonctionnement

Il n'y a pas de question, la délibération sur l'affectation des résultats est adoptée à l'unanimité.

Délibération sur le tableau du personnel

Le tableau fait partie intégrante du budget prévisionnel 2022. A ce jour, la commune emploie 8 agents.

Jean Charles : a-t-on déjà fait le comparatif avec des communes identiques

Jean : oui – mais les résultats sont trompeurs car nous avons une école, donc du personnel spécifique. Cependant, il n'y a pas assez de personnel en ce qui concerne les services techniques compte-tenu du nombre de kilomètres de routes, chemins communaux à entretenir.

Il n'y a plus de question. Le tableau du personnel est adopté à l'unanimité des membres présents.

Délibération sur le Budget Primitif 2022

Tout d'abord, Marie Determe explique les rectifications manuelles qui ont été faites de ce jour à 16 h 30. En effet, nous venons d'apprendre que le compte « dépenses imprévues » n'existe plus dans la M57. Donc nous avons dû rectifier. Cela ne change rien quant au résultat final.

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif.

Le budget primitif 2022, présenté par le Maire, retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité.

Il doit être voté par le conseil municipal avant le 16 avril 2022. Par cet acte, le Maire ou Ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Il pourra

être consulté sur simple demande au secrétariat de mairie aux heures d'ouverture habituelles des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat de la commission des finances réunie le 24 mars et du débat d'orientations budgétaires du 28 mars 2022.

Les dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement sont équilibrées en dépenses et en recettes.

Il n'y a plus de question, le B.P. est soumis aux votes des conseillers. Il est adopté à l'unanimité des membres présents.

Questions diverses

Repas des aînés : il était prévu le 15 mai, mais les salles sont retenues tous les W.E .jusqu'à la mi-septembre . Il est proposé de faire le repas un mercredi, car pas de cantine.

Stéphane : il faut voir pour le service

Monique : un mercredi : très bien

Jean Patrice : Mr Lagasse peut mettre du personnel à notre disposition

1^{ère} proposition : 25 mai

2^e proposition : 11 mai

Odile : attention au 25 mai qui est la veille de l'Ascension

Tout le monde est d'accord et Jean va contacter Mr Lagasse pour la réservation et la date de la faisabilité.

Permanence pour les élections législatives :

Tout le monde a répondu pour les élections présidentielles, mais pas pour les élections législatives. Il doit refaire le planning, donc il faut donner ses disponibilités rapidement.

Fournitures scolaires :

Suite à une demande faite au maire par le conseil, le maire a rencontré Madame Barbier, Directrice de l'école. Elle lui a confirmé qu'en matière de fournitures scolaires, chaque enseignant faisait ce qu'il voulait. Certains font une liste donnée aux Parents et d'autres achètent avec le budget qui leur est octroyé par la commune. Celui-ci peut servir à l'achat de fournitures, de livres, de jeux....

Odile : souhaiterait qu'une sorte de trousseau soit fait par la mairie comportant les « outils » indispensables à l'élève.

Agnès : est-ce que toutes les fournitures sont données par l'école ?

Jean : souhaite que dès l'an prochain, notre déléguée à l'école remette un peu d'ordre dans ces dépenses.

Agnès : à l'école privée de la Capelle, le budget octroyé par classe est de 400 € (rien pour les maternelles).

Jean-Charles : à peu près pareil qu'à la Flamengrie

Marie : Non, car à la Flamengrie, nous donnons par Enfant : voté ce jour : 35 €.

Pierre : il faut voir tout ce qui se trouve dans le garage et qui n'est pas utilisé et même pas déballé.

Marie : économie réalisée sur le papier « photocopieur. La dotation annuelle est donnée courant janvier et après plus rien. C'est aux enseignants à se débrouiller entre eux.

Parution du bulletin

Stéphane :

- Réunion de la commission « communication » le 25 avril. Il souhaite également adjoindre à cette commission « l'animation ». Avis aux amateurs.
- Consultation citoyenne : en cours. Déjà pas mal de réponses ; toutes celles qui arrivent « papier » sont enregistrées directement par la stagiaire de la mairie. Les réponses pourront orienter l'architecte. Voir également pour faire une réunion publique.

Jean : préfère attendre la décision du conseil municipal avant de provoquer une réunion publique.

Stéphane :

- Il y aura un article sur Madame Paulette Triqueneaux fait par Nicole Meurisse dans le magazine.
- Préciser l'installation des bennes à verre et le fonctionnement du ramassage des poubelles
- Projet Demos : réunion prévue le 12 avril avec un représentant de la CCTC, de TAC TIC animation. A ce jour, il faut trouver un référent.
- Les boulistes vont nous communiquer leur calendrier qui pourra être inséré dans le magazine
- Concours des maisons fleuries – est ce que nous faisons comme l'an passé, à savoir le passage des associations et des représentants du conseil municipal pour les notations. A prévoir un passage en juin et en juillet.
- Marché : installation d'une « fromagère » dans les jours à venir.
- Un nouveau commerce à la Flamengrie : un salon d'esthétique installé au Petit Bois
- Repas des aînés : une invitation personnelle sera envoyée aux personnes concernées (date à confirmer)

Jean :

- Souhaite une inauguration officielle de la brocante le 8 mai. Cette inauguration pourrait avoir lieu juste après la cérémonie au monument aux morts. Il doit se mettre en rapport avec M.F. Bertrand pour connaître ses disponibilités horaires.

Pierre :

- A déjà constaté des dépôts de verres à côté des bennes (à Haudroy)
- Difficultés pour la distribution des nouvelles poubelles.

Jean-Charles :

- Il faudrait rassurer les habitants car beaucoup s'inquiètent à savoir si les tarifs augmentent et le fonctionnement exact.

Séverine

- Les poubelles « pucées » ne seront actives qu'au ramassage

Jean :

- La CCTC est en train de refaire un document expliquant exactement le fonctionnement du ramassage des poubelles.

Fin de la réunion à 21 h.

La secrétaire de séance

M. DETERME

